

# CONDITIONS PARTICULIERES

## ARTICLE 1 CP

La **DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE – « DEVU » DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – « URCA »**, dont l'établissement est situé à Reims (Marne), Villa Douce 9 Boulevard de la Paix, organise du 19 avril au 11 mai 2021, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **Objectif 1200** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 CP

La participation est ouverte à toute personne physique majeure étudiant de l'URCA.

## ARTICLE 3 CP

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour participer au jeu, il faut liker et être abonné à la page Facebook @bveurca, commenter la publication annonçant le jeu en invitant 2 amis.

« **Objectif 1200**

***Vous êtes plus de 900 à liker et/ou à être abonnés à la page Facebook du BVE.***

***Faites connaître cette page aux étudiants et futurs étudiants autour de vous !***

***Quand nous aurons atteint les 1200 likes et abonnements, 3 abonnés seront tirés au sort parmi les commentaires pour remporter une carte cadeau Fnac de 50 € chacun !»***

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### **ARTICLE 4 CP**

3 gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les commentaires le 11 mai 2021 à 10h00 sur la page Facebook @bveurca.

Les gagnants seront contactés dans les 10 jours suivant la clôture du jeu, pour leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **ARTICLE 5 CP**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants validés déclarés gagnants. Les gagnants remportent un seul lot chacun.

Liste des lots :

- 3 cartes cadeaux Fnac pour une valeur totale de 150€ TTC
- Soit une carte cadeau Fnac de 50€ TTC par gagnant

L'organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de la validité de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 CP**

Les gagnants seront avisés par messagerie privé via le profil Facebook qu'ils auront utilisé pour participer.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours pour se manifester à compter de l'envoi du message privé les informant de leur gain. Passé ce délai, ils seront réputés avoir renoncé à leur gain.

## **ARTICLE 7 CP**

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute, soit 0.66€ TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

DEVU de l'URCA  
Villa Douce  
9 Boulevard de la Paix  
CS 60005  
51724 Reims Cedex.

## **CONDITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1 CG**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

### **ARTICLE 2 CG**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

### **ARTICLE 3 CG**

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit ou de force majeure ou événement extérieur (tel que grèves, intempéries...) à leur volonté. Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

### **ARTICLE 5 CG**

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

### **ARTICLE 6 CG**

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

## **ARTICLE 7 CG**

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

## **ARTICLES 8 CG**

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

## **ARTICLE 9 CG**

Le règlement complet et détaillé est déposé auprès de la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissiers de Justice Associés, à REIMS, 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant au SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS – « SAE » Campus Croix – Rouge, 57 Rue Pierre Taittinger 51100 Reims, de l'« URCA », les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).